

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-018

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-01-17-00002 - Délégations de signature accordées par
la [?] responsable du Service des Impôts [?] des Particuliers d'Albertville (3
pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SSCP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-01-19-00001 - RAA AP renouvellement CDNPS 2022 (7 pages)

Page 7

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2022-01-17-00002

Délégations de signature accordées par la
responsable du Service des Impôts
des Particuliers d'Albertville



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
D'ALBERTVILLE**

148 rue du docteur Jean Baptiste Mathias
73200 Albertville

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Albertville,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- M. Philippe LOMBARD, inspecteur des Finances Publiques

- M. Samir MEHENNI, inspecteur des Finances Publiques

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Albertville, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

| | | |
|----------------------|--------------------|----------------------------|
| M. Georges BIZOT | Mme Sylvie COUTARD | M. Christophe DALONGEVILLE |
| Mme Chantal EMPEREUR | M. Michel ESCUDIER | Mme Aurélie GABORIT |
| Mme Sylvie SCHOKAY | | |

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

| | | |
|-------------------------|------------------------|-------------------|
| M. Jean-Jacques FRENE | Mme Anne-Marie HAZUCKA | Mme Céline LEGROS |
| Mme Laure MARTIN-BORRET | Mme Marine MONTMAYEUR | Mme Leïla NTIFI |
| M. Patrick PEIGNEY | Mme Brigitte PROTET | M. Gilles REILLER |
| Mme Margot SAVARY | | |

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | Grade | Limite des décisions gracieuses | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|----------------------------|-------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| Mme Monique BIBOLLET-RUCHE | Contrôleuse | 500 € | 10 mois | 5 000 € |
| Mme Laurence COUTIER | Contrôleuse | 500 € | 10 mois | 5 000 € |
| Mme Valérie CHAMBON | Agente | 300 € | 6 mois | 3 000 € |
| Mme Lucy JARRY | Agente | 300 € | 6 mois | 3 000 € |
| M. Nicolas LANDRIN | Agent | 300 € | 6 mois | 3 000 € |
| Mme Jessica MALAVIEILLE | Agente | 300 € | 6 mois | 3 000 € |
| M Sébastien SOUM | Agent | 300 € | 6 mois | 3 000 € |

Article 4

Le présent arrêté prendra effet le 1er janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

A Albertville, le 17 janvier 2022

La comptable, responsable du service des impôts
des particuliers

signé : Corinne DUBARRY

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-01-19-00001

RAA AP renouvellement CDNPS 2022



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques publiques**

Chambéry, le 19 janvier 2022

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES
PAYSAGES ET DES SITES**

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.341-16 et suivants ;

Vu le décret n°2006-665 modifié du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment les articles 8 et 9 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2006 portant création de la commission départementale de la nature des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019, modifié les 21 mai 2019, 19 juin 2020, 8 septembre 2020, 30 septembre 2020, 3 février 2021 et 2 août 2021 portant renouvellement du mandat des membres de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites ;

Vu la proposition du 23 novembre 2021 du conseil Départemental de la Savoie ;

Vu la proposition du 23 novembre 2021 de la fédération des maires de Savoie ;

Vu les réponses et propositions des associations, des personnes compétentes et des personnes qualifiées ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignés comme membres de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites au titre des différentes formations spécialisées :

I-Formation spécialisée dite « de la nature »

1^{er} collège : représentants des services de l'État :

- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement** : deux représentants
- Direction départementale des territoires** : deux représentants
- Union départementale de l'architecture et du patrimoine** : un représentant
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** : un représentant

2^e collège : représentants élus des collectivités territoriales

→ **Trois conseillers départementaux**

- Mme Annick CRESSENS**, canton d'Ugine
(suppléant : M. Franck LOMBARD, canton d'Ugine)
- M. Auguste PICOLLET**, canton de Bourg-Saint-Maurice
(suppléante : Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR, canton de Moûtiers)
- Mme Marie-Claire BARBIER**, canton du Bugey Savoyard
(suppléant : M. Olivier THEVENET, canton de Saint-Pierre-d'Albigny)

→ **Trois représentants des communes**

- M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléante: Mme Erika SANDFORD, adjointe au maire de Modane)
- M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey
(suppléant : M. Hervé MURAZ-DULAURIER, Maire de Césarches)
- M. Roland DRAVET**, Maire de Montagny
(suppléant : M. Jean-Yves MORIN, adjoint Grand Aigueblanche)

3^e collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles.

- M. André COLLAS**, représentant de France Nature Environnement (suppléant : M. Jean BUSSON)
- M. Vincent NEIRINCK**, représentant Mountain Wilderness (suppléant : M. Guy SCHUTTER)
- M. Benoît GRISARD**, représentant de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (suppléante : Mme Colette VIOLENT)
- M. Guy CHARVET** représentant de la Fédération départementale des chasseurs de Savoie (suppléant : M. Gilbert DUMAS)
- M. Gérard GUILLAUD** représentant la fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant : M. Claude LACOMBE)
- M. Emmanuel de GUILLEBON**, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie-CEN de Savoie (suppléant : M. Richard EYNARD-MACHET)

4^e collège : personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

- M. Hubert TOURNIER**, universitaire
- M. Thierry DELAHAYE**, botaniste
- M. Alain NELVA**, hydrobiologiste
- Mme Pauline DEBAY**, chargé de mission flore/habitats
- M. Samuel CADO**, directeur adjoint et chef du pôle valorisation communication au Parc national de la Vanoise
- M. Dominique SECONDI**, Ligue de la Protection des Oiseaux Savoie

II-Formation spécialisée dite « sites et paysages »

1^{er} collège : représentants des services de l'État :

- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement** : un représentant
- Direction départementale des territoires** : deux représentants
- Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine** : deux représentants
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** : un représentant

2^e collège : représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale

→ **Deux conseillers départementaux**

- Mme Martine BERTHET**, canton d'Albertville 1
(suppléante : Mme Corine WOLFF, canton de Pont-de-Beauvoisin)
- Mme Marie-Claire BARBIER**, canton du Bugey savoyard
(suppléante : Mme Annick CRESSENS, canton d'Ugine)

→ **Trois représentants des communes**

- M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléante : Mme Erika SANDFORD, adjointe au Maire de Modane)
- M. Christian FRISON-ROCHE**, Maire de Beaufort
(suppléant : M. Xavier DESMARETS, Maire de Hauteluce)
- M. Alain EMPRIN**, Maire de Villaroger
(suppléant : M. Guillaume DESRUES, Maire de Bourg-Saint-Maurice)

→ **Un représentant d'un EPCI**

- Mme Cécile TRAHAND**, Maire d'Arith, conseillère communautaire de la communauté d'agglomération Grand Chambéry (suppléant : M. François DUNAND, Maire délégué de Feissons sur Isère, conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche)

3^e collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

- Mme Christine BERNARD**, représentant de France Nature Environnement (suppléant : M. André COLLAS)
- M. Vincent NEIRINCK**, représentant de Mountain Wilderness (suppléant : M. Guy SCHUTTER)
- M. Guy CHARVET**, représentant la Fédération départementale des chasseurs de Savoie (suppléant : M. Gilbert DUMAS)
- M. Patrick LETOURNEAU**, représentant la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant : M. Gérard GUILLAUD)
- M. Benoît GRISARD**, représentant de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (suppléante : Mme Colette VIOLENT)
- M. Emmanuel de GUILLEBON**, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (suppléant : M. Richard EYNARD-MACHET)

4^e collège : personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

- Mme Florence FOMBONNE-ROUVIER**, directrice du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- M. Hubert TOURNIER**, universitaire
- M. Gérard PALLOIX**, architecte
- M. Olivier PASQUET**, géographe
- M. Antoine FRANÇOIS**, représentant de la Fédération française du paysage
- M. Samuel CADO**, directeur adjoint et chef du pôle valorisation communication au Parc national de la Vanoise

III-Formation spécialisée dite « de la publicité »

1^{er} collègue : représentants des services de l'État

-**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** : un représentant

-**Direction départementale des territoires** : deux représentants

-**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine** : un représentant

2^e collègue : représentants élus des collectivités territoriales

→ **Une conseillère départementale** :

-**Mme Karine DUBOUCHET-REVOL**, canton d'Aix-les-Bains 2 (suppléante : Mme Christelle FAVETTA-SIEYES, canton de Chambéry 3)

→ **Trois représentants des communes** :

-**M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléant: M. Thibaut GUIGUE, adjoint au Maire d'Aix-les-Bains)

-**M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey
(suppléant : M. François RIEU, Maire de Grignon)

-**M. Jean-Charles MASSIAGO**, conseiller délégué auprès du Maire de Moûtiers
(suppléant : M. François CHEMIN, Maire de Fourneaux)

3^e collègue : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

-**M. André COLLAS**, représentant de France Nature Environnement (suppléant : M. Jean BUSSON)

-**M. Vincent NEIRINCK**, représentant de Mountain Wilderness (suppléant : M. Guy SCHUTTER)

-**M. Michel PAYART**, représentant de Paysages de France (suppléant : M. Philippe PROUVOST)

-**M. Benoît GRISARD**, représentant de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (suppléante : Mme Colette VIOLENT)

4^e collègue : professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

-**M. Stéphane VAUQUELIN**, société Clear Channel France (suppléant : M. Xavier FRANÇOISE, société Clear Channel France)

-**M. Thierry BERLANDA**, société INSERT (suppléant : M. Charles-Henri DOUMERC, Union de la publicité extérieure)

-**M. Laurent VAUDOYER**, société MPE-Avenir (suppléant : M. Philippe LANDRIEU, société MPE-Avenir)

-**Mme Mélissa PERRIN**, représentante de E-vision (aucun suppléant)

IV-Formation spécialisée dite « des unités touristiques nouvelles »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement** : un représentant
- Direction départementale des territoires** : deux représentants
- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** : un représentant
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités** : un représentant
- Direction départementale des finances publiques** : un représentant

2^e collège : représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

→ **Trois conseillers départementaux**

- M. Christian GRANGE**, canton de Modane
(suppléant: M. Franck LOMBARD, canton d'Ugine)
- Mme Martine BERTHET**, canton d'Albertville 1
(suppléant : M. Alexandre GENNARO, canton de la Ravoire)
- M. André VAIRETTO**, canton d'Albertville 2
(suppléant : M. Albert DARVEY, canton de Saint-Alban-Leysse)

→ **Deux représentants des communes**

- M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brisson-Saint-Innocent
(suppléant: M. Emmanuel HUGUET, Maire de Villard-sur-Doron)
- M. Guillaume DESRUÉS**, Maire de Bourg-Saint-Maurice
(suppléant : M. Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane)

→ **Un représentant d'un EPCI**

- M. Yannick AMET**, Président de la communauté de communes Haute-Tarentaise (suppléant : M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey, Vice-Président de la communauté d'agglomération d'Arlysère)

3^e collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles.

- M. André COLLAS**, représentant de France Nature Environnement (suppléante : Mme Martine SCHWARTZ)
- M. Vincent NEIRINCK**, représentant de Mountain Wildernss (suppléant : M. Guy SCHUTTER)
- M. Daniel CARDE**, représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux (aucun suppléant)
- M. Benoit PLESSIS**, représentant le comité de Savoie des clubs alpins et de montagne, (suppléant : M. Thomas DULCI)
- M. Bruno CANNELLA**, représentant la fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant : M. Gérard GUILLAUD)
- M. Emmanuel de GUILLEBON**, représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie - CEN de Savoie (suppléant : M. Richard EYNARD-MACHET)

4^e collège : représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles.

- M. Amaury de LACOSTE**, représentant la Chambre de commerce et d'industrie (suppléant : M. Claude VARON, membre élu de la CCI Savoie)
- M. Alain ETIEVENT**, représentant le Syndicat National des moniteurs de ski français
- M. Antoine FATIGA**, représentant le Syndicat général des transports des remontées mécaniques et services des pistes des Alpes du nord -CGT-
- Mme Emeline SAVIGNY**, représentant de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- M. Sébastien HEUDE**, représentant de l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air
- M. Pascal de THIERSANT**, représentant des Domaines Skiables de France

V-Formation spécialisée dite « des carrières »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

-**Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement** : deux représentants

-**Direction départementale des territoires** : un représentant

-**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** : un représentant

2^e collège : représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements de coopération intercommunale

→ **le président du Conseil Départemental ou son représentant**, membre de droit,

→ **un conseiller départemental** :

-**M. Auguste PICOLLET**, canton de Bourg-Saint-Maurice (suppléant : M. Gilbert GUIGUE, canton de Pont-de-Beauvoisin)

→ **deux représentants des communes**

-**M. Florian MAITRE**, Maire de Grésy-sur-Aix
(suppléant: M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)

-**M. Yves DURBET**, Maire de la Tour-en-Maurienne
(suppléante : Mme Erika SANDFORD, adjointe au Maire de Modane)

3^e collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles

-**Mme Martine SCHWARTZ**, représentant de France Nature Environnement (suppléant : M. Jean-Claude MADELON)

-**M. Raphaël NANTOIS**, représentant de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (suppléante : Mme Emeline SAVIGNY)

-**M. Jean-Marc GIRAUD**, représentant de la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant : M. Gérard GUILLAUD)

- **M. Jacques RICHEL**, représentant Paysages de France (aucun suppléant)

4^e collège : représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrière

-**M. Thierry MOREL**, Eiffage route Centre Est (Suppléant : M Frédéric GRATTESOLLE, Eiffage route centre est)

-**M. Jean-Luc MARTIN**, Granulats VICAT (suppléant : M. Frédéric GAILLARD - Société SECA/GAILLARD Père et fils)

-**M. Dominique SCHMITT**, CMCA/COLAS RA A (suppléant Stéphane BONNAC - CLARAZ-EYNARD)

-**M. Pierre BASSO**, Entreprise BASSO TP (aucun suppléant)

-

VI-Formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

-Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations : deux représentants

2^e collège : représentants élus des collectivités territoriales

→ **un conseiller départemental**

-M. Christian GRANGE, canton de Modane
(suppléant : M. Albert DARVEY, canton de Saint-Alban-Leysse)

→ **un représentant des communes**

-M. Jean-Claude CROZE, Maire de Brison-Saint-Innocent
(suppléant : M. Christian FRISON-ROCHE, Maire de Beaufort)

3^e collège : représentants d'associations agréés dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

-M. Hubert TOURNIER, représentant de France Nature Environnement (suppléante : Mme Martine SCHWARTZ)

-Mme Cécile CHARRIERE, vétérinaire (aucun suppléant)

4^e collège : responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques

-M. Flavien GUERREE, responsable d'un établissement d'élevage (aucun suppléant)

-M. Yves CORNILLON, responsable d'un établissement d'élevage (aucun suppléant)

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019, modifié les 21 mai 2019, 19 juin 2020, 8 septembre 2020, 30 septembre 2020, 3 février 2021 et 2 août 2021 portant composition de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites est abrogé ;

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
signé : Pascal BOLOT